

PLU de Martigues : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 6 mars 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Martigues (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 27 février 2025. Il délimite 156 zones, dont 68 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 6 mars 2025.

- Le PLU de Martigues s'applique dans sa version du 27 février 2025 ; nous publions 80 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 156 zones : 68 urbaines (U), 12 à urbaniser (AU), 10 agricoles (A) et 66 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Martigues occupe le rang 10 par le nombre de zones délimitées : 104 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 983 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Martigues depuis 2013, pour 2 672 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	156 zones
Zones urbaines (U)	68 zones
Zones à urbaniser (AU)	12 zones
Zones agricoles (A)	10 zones
Zones naturelles (N)	66 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	MARTIGUES
Version du	27 février 2025
Partition GPU	DU_13056
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_13056/4a9cb17b79600d4ab8cfdec852b5edae/13056_reglement_20250227.pdf
Règles extraites	80 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Martigues

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JOUE/TEXTES/2024/2024-04-14/IOMEX100055876314

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/15-bouches-du-rhone/martigues-13056>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Cependant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Martigues : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle
Dernier événement reconnu, commencé le
Péril de la dernière reconnaissance
Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Plans de prévention des risques technologiques approuvés
Potential radon
Base GASPAREX extraite le

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Risque industriel, Transport de marchandises dangereuses
27 reconnaissances
19 octobre 2023

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues

3 plans

Feu de forêt, Mouvement de terrain

2 plans

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAa, UAb, UAc, UAh, UAp, UB, UC, UE, UEa, UT, UTa, UTb, UAc, 1AUe, 2AUc, 2AUea

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

13056
13117
Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Bouches-du-Rhône
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

156 zones
156 zones
156 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Port-de-Bouc (5,5 km)
Saint-Mitre-les-Remparts (8,4 km)
Fos-sur-Mer (14,2 km)
Sausset-les-Pins (7,0 km)
Berre-l'Étang (15,7 km)
Châteauneuf-les-Martigues (8,2 km)
Saint-Chamas (17,6 km)
Port-Saint-Louis-du-Rhône (17,9 km)
Carry-le-Rouet (10,1 km)
Istres (19,6 km)
Rognac (19,9 km)
Ensuès-la-Redonne (12,0 km)
Cornillon-Confoux (21,5 km)

58 zones
43 zones
71 zones
52 zones
52 zones
56 zones
67 zones
65 zones
56 zones
174 zones
39 zones
47 zones
46 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/martigues-13056>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Martigues : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Velaux (22,3 km)	49 zones
Miramas (22,4 km)	141 zones
Marignane (14,6 km)	103 zones
La Fare-les-Oliviers (22,9 km)	48 zones
Lañçon-Provence (23,4 km)	121 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/martigues-13056>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.